

LE RÔLE DE CONSEIL DU NOTAIRE DANS LES LIBÉRALITÉS

Chaque type de libéralité a ses particularités. Un testateur qui met en place sa succession choisira le régime fiscal qui lui est le plus favorable. Dans cette démarche, **le notaire a un rôle de conseil essentiel à jouer pour optimiser le montage fiscal de la succession, et rassurer à la fois le testateur et ses bénéficiaires.**

Au fil du temps, la générosité du grand public s'est transformée de « charité » ou « bienfaisance » en philanthropie, tout en revêtant de nouvelles formes. De nouveaux outils encadrent cette générosité. En cliquant [sur ce lien](#), vous trouverez un tableau synthétique des différentes formes de fondations actuelles.

Dans ces fondations, les notaires ont à leur disposition des professionnels qualifiés qui connaissent bien ces nouveaux outils philanthropiques, qui maîtrisent les dispositions juridiques et fiscales, et qui peuvent accompagner les notaires lors du montage fiscal des successions de leurs clients en faveur de ces organisations.

Les organisations caritatives sont le plus souvent exonérées de droits de succession. Mais pour être en mesure de recevoir des dons IFI ou des libéralités, la reconnaissance d'utilité publique est nécessaire. C'est le cas de l'Institut Pasteur.

Le Conseil supérieur du notariat (CSN) et France Générosités ont conclu des [accords de promotion de la philanthropie](#), des dons et des libéralités. Ce partenariat a pour but de promouvoir auprès des clients des notaires les différentes formes d'actions philanthropiques possibles en faveur des organismes caritatifs. Si vous êtes notaire, n'hésitez pas à accéder aux ressources documentaires du CSN et de France Générosités pour vous aider à mener un dossier de succession en faveur d'une organisation caritative.

Nous sommes également disponibles à l'adresse courriel legs@pasteur.fr pour coopérer plus étroitement sur nos dossiers en commun. J'espère que nous aurons l'occasion de nous rencontrer au [Congrès des Notaires de Bordeaux](#), auquel l'Institut Pasteur participera.

Frédéric Grosjean

Responsable du Service des libéralités de l'Institut Pasteur,
expert en philanthropie et gestion de patrimoine



FOCUS

L'ASSURANCE-VIE : LE CAS PARTICULIER DES HÉRITIERS RÉSERVATAIRES

L'assurance vie se transmet hors succession. Lorsqu'il y a des héritiers réservataires, la situation peut changer. Notre fiche technique explique ce qu'il peut se passer dans ce cas.



↓ **JE TÉLÉCHARGE LA
FICHE PRATIQUE**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Participation au Congrès des notaires de Bordeaux, du 25 au 27 septembre 2024

L'Institut Pasteur cultive son lien avec les notaires parce qu'ils sont la pierre angulaire du droit de la famille et de la transmission de patrimoine. La générosité du grand public finance plus du tiers du budget de l'Institut Pasteur, et les legs en représentent la majeure partie. Le rôle des notaires est donc essentiel pour l'Institut Pasteur.

Au Congrès des notaires de Bordeaux, venez nous rencontrer sur le stand L35 face à la salle plénière ! Nous serons ravis d'échanger avec vous, et de vous remettre un joli carnet de travail aux couleurs de l'Institut Pasteur.

**VENEZ CHERCHER VOTRE
CARNET SUR LE STAND L35 !**

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Toute l'équipe du service legs, donations et assurance-vie de l'Institut Pasteur se tient à votre disposition pour réfléchir avec vous à la meilleure manière de concrétiser les projets philanthropiques de vos clients.



**FLORENCE
DESPARMET**

Chargée de relations
testateurs

01 40 61 32 03

florence.desparmet@pasteur.fr



**STÉPHANIE
FOURNEL**

Chargée de relations
testateurs

01 45 68 89 86

stephanie.fournel@pasteur.fr

☎ **JE SOUHAITE ÊTRE APPELÉ**

Suivez les avancées de la recherche sur [f](#) [X](#) [@](#) [in](#)



L'Institut Pasteur est agréé par le Comité de la Charte, organisme à but non lucratif qui exerce depuis plus de 30 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique.



L'Institut Pasteur est la seule fondation en France à avoir obtenu cette certification pour ses activités de conseil et gestion des libéralités, et de la gestion du patrimoine immobilier.